

Le Comité Social Territorial

Décret 2021 – 871 du 10 Mai 2021



Pour le SAFPT, sa priorité est :

- ✓ la défense du service public,
- ✓ la défense des droits des agents,
- ✓ la défense du statut et des carrières des agents
- ✓ un syndicalisme de terrain, à l'écoute des agents

Différent des autres Syndicats par :

- ✓ sa liberté de penser et de s'exprimer
- ✓ son indépendance face au pouvoir politique ou hiérarchique
- ✓ et par le fait qu'il ne perçoit aucune subvention de l'état
- ✓ Le SAFPT fait du syndicalisme, pas de la politique

**Syndicat Autonome
de la Fonction Publique Territoriale**



Ne vous laissez plus diriger dans vos choix,
quels qu'ils soient
Rejoignez le SAFPT, le seul vrai Syndicat,
LIBRE, AUTONOME et INDEPENDANT
en adhérant ou en créant vos propres sections
WWW.SAFPT.ORG